



Information sur le collège Jean Moulin

Le 23 mars 2009, s'est tenue la 4^{ème} édition de la réunion d'information sur le collège Jean Moulin de Chaville. Elle a permis à près de 30 parents d'enfants en CM1 et CM2 de s'informer, discuter, et poser leurs questions.

Les informations qui ont été abordées sont rappelées dans ce document.

Organisation générale du collège

Le collège Jean Moulin est un collège récent (reconstruit en 2003). Pour l'année 2008-2009, il y a 682 (663) enfants, dont environ 600 demi-pensionnaires qui déjeunent à la cantine. L'an prochain, ils seront répartis sur 24 classes : 6 classes de 6^{ème}, 6 classes de 5^{ème}, 6 classes de 4^{ème} et 6 classes de 3^{ème}. Il y a entre 25 et 30 élèves par classe et au total 65 élèves internationaux anglophones.

Le collège compte 48 professeurs dans.

Le collège est animé par une principale, Mme Onillon, assistée d'un principal adjoint, M. Khouas. La gestionnaire est Mme Bécaud et le conseiller d'orientation est M. Nicod.

La surveillance est assurée par 6 assistants d'éducation et 1 maîtresse de demi-pension, Mme Désert, sous le contrôle de la conseillère principale d'éducation Mme Guidon. Ils interviennent dans la cour pendant les récréations, en salle de permanence et à la cantine.

Relations entre le collège et les parents

La communication entre le collège et la famille est assurée à l'aide d'un carnet de correspondance (équivalent du carnet de liaison que l'on connaît en primaire), personnel à chaque élève. Il permet notamment d'excuser son enfant malade ou en retard, de prendre rendez-vous avec les professeurs, et d'échanger toutes informations utiles. Il contient également le règlement intérieur qu'il est utile de lire et de faire lire à son enfant.

A la rentrée, une réunion est organisée assez rapidement (environ 2 semaines) entre parents et enseignants de la classe. Les enseignants présentent leur programme et leur mode de fonctionnement.

Les bulletins de notes trimestriels sont distribués au collège, un samedi matin de décembre pour le 1^{er} trimestre et d'avril pour le 2nd trimestre. Ils sont envoyés par courrier le 3^{ème} trimestre. A l'occasion de cette distribution, les parents rencontrent le professeur principal de la classe qui leur transmet les commentaires de l'ensemble des professeurs.

Le collège organise une journée « Portes Ouvertes » du Collège, généralement début juin, un samedi. Avec en fin de matinée un barbecue organisé par les associations de parents d'élèves

Organisation d'une journée type

La journée est divisée en 9 créneaux horaires, mais chaque enfant n'est bien sûr pas occupé au cours de tous ces créneaux le même jour. Les créneaux de début de journée, autour de midi et de fin de journée sont autant que possible dédiés aux enseignements optionnels.

- Cours : 8H25-9H20 puis 9H20-10H15 ;
- Récréation de 10H15 à 10H30 ;

- Cours : 10H30-11H25 puis 11H25-12H20 ;
- Cantine : de 11H25 à 13H45 selon les classes ;
- Cours : 12H55-13H50 puis 13H50-14H45 puis 14H45-15H40 ;
- Récréation de 15H40 à 15H55 ;
- Cours : 15H55-16H50 puis 16H50-17H45

A priori, les enfants ne peuvent pas quitter le collège pendant les heures où ils ont cours normalement, sauf si les parents les autorisent par écrit, en cas d'absence de professeur.

Organisation des classes de 6^{ème}

Les classes de 6^{ème} comptent 9 matières différentes, pour un volume horaire de 24,5 heures par semaine. Les élèves ont donc 9 professeurs différents (français, mathématiques, anglais, histoire-géographie-éducation civique, sciences de la vie et de la terre, technologie, musique, arts plastiques et sports).

Un de ces professeurs est appelé « professeur principal » et s'occupe plus particulièrement de cette classe. Il organise régulièrement une heure de « vie de classe » pour faciliter et améliorer le fonctionnement de la classe, en relation avec les autres professeurs.

Volumes horaires hebdomadaires en classes types

	6 ^{ème}	5 ^{ème}
Français	5	4
Mathématiques	4	4
LV1 anglais	4	4
HG-éduc civique	3	3
SVT	1.5	1.5
Techno	1.5	1.5
Musique	1	1
Arts plastiques	1	1
Sports	4	3
Phys-chimie	-	1.5
Latin	-	(2)
LV2	-	-
Grec	-	-
Total	24	24.5

Peut s'ajouter 1 heure de vie de classe / semaine.

Intégration des élèves arrivant en 6^{ème} : projet « vivre ensemble »

Un projet intitulé « vivre ensemble » fonctionne depuis plusieurs années au collège. Il consiste à accueillir les élèves de 6^{ème} indépendamment des autres niveaux, de façon à leur permettre de découvrir le collège, de les informer des règles de vie, de leur apprendre à se connaître et à connaître leur professeur principal. A cet effet, les élèves rentrent trois jours plus tôt que les autres, et sont regroupés avec certains de leurs enseignants, pendant ces 3 jours. Un « goûter » avec les parents a généralement lieu au collège en fin de première journée (à confirmer). Pendant ce temps, les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} viennent au collège pour une demi-journée, afin de prendre leurs emplois du temps et leurs livres.

Enseignement des langues

L'organisation de l'enseignement des langues au collège est assez complexe car il existe différents types de classes.

- **Les classes « classiques »** sont ouvertes à tous pour l'enseignement de l'anglais et de l'allemand première langue (4H). En seconde langue, il est possible de faire de l'espagnol ou de l'allemand (3H par semaine) ou de l'anglais obligatoirement si l'allemand a été choisi en première langue. En 4^{ème} et en 3^{ème}, les élèves suivent 3H de chaque langue.
- **Les classes dites « internationales »** en anglais sont ouvertes aux enfants bilingues (ou presque). Il y a environ 15 élèves par niveau, qui sont regroupés au sein d'une seule classe et « mélangés » avec des élèves d'une classe « classique » ou européenne. Pour la classe internationale, il y a 4 H de langue + 2 H d'histoire-géographie en langue étrangère. Une classe internationale en portugais a vu le jour en septembre 2008 (6 élèves).
- **Les classes « bilangues »** (anglais + allemand) sont destinées aux enfants souhaitant faire de l'allemand ou aller plus vite dans l'apprentissage des deux langues. Compte tenu du rythme de travail plus soutenu dans ce type de classe (3H d'anglais + 3H d'allemand en 6^{ème} et 5^{ème}, soit 6H de langue au total au lieu de 4H), il est préférable que l'enfant soit capable de suivre ce rythme sans trop de difficultés. En 4^{ème} et en 3^{ème}, les élèves ont 4H d'allemand et 3H d'anglais. Les élèves de bilangue qui souhaitent recevoir plus d'heures d'anglais que d'heures d'allemand doivent, par conséquent, s'orienter vers une section européenne.
- **Les classes « européennes »** débutent à partir de la 4^{ème}. Elles sont accessibles aux élèves ayant un bon niveau général et d'anglais à l'issue de la 5^{ème}. Ce niveau est évalué à partir de la moyenne générale d'anglais (14). Une moyenne de 13,5 (français, mathématiques et HG) est aussi nécessaire car les élèves doivent pouvoir suivre un rythme d'enseignement plus soutenu. Il y a plus de demandes que de places, et une commission examine alors la participation des élèves et leur motivation. Ces élèves peuvent, s'ils le souhaitent et s'ils sont admis, intégrer par la suite une 2^{nde} européenne au lycée de Sèvres, et passer un bac européen. Le volume horaire en anglais est de 5 heures / semaine.
- **Les langues mortes** : Latin en 5^{ème} (2 h) et 4^{ème}/3^{ème} (3h). L'engagement en latin doit se poursuivre pendant les 3 ans du collège. Grec en 3^{ème} (3 h).

Une assistante d'anglais intervient pour quelques heures, réparties dans plusieurs classes (6 h en 2008).

A noter que dorénavant, il ne sera plus possible de combiner un enseignement bilangue et une classe européenne (meilleure répartition des chances envers les enfants).

Activités sportives

Les élèves font du sport 4H par semaine en 6^{ème} et 5^{ème} et 3H en 4^{ème} et 3^{ème}. L'enseignement est organisé sous la forme de cycles de quelques semaines d'un sport donné. Selon l'activité, les élèves se déplacent au gymnase situé en face du collège, ou au stade Jean Jaurès, situé près de la gare Chaville-Vélizy. Les élèves se déplacent soit en bus, soit à pied.

Il n'y a pas d'enseignement de piscine.

Livres et casiers

Tous les livres sont fournis gratuitement à la rentrée. Ils doivent être rendus en bon état en fin d'année scolaire. Pour alléger le poids des cartables, le Conseil général des

Hauts de Seine (dont dépend le collège) a acheté des livres en double pour la plupart des matières en 6^{ème} et 5^{ème}. Ces livres restent en classe.

Il existe des casiers métalliques, fermant avec un code, qui permet aux élèves de stocker leurs affaires (exemple sac de sport) lorsqu'ils n'en ont pas besoin.

La FCPE a réalisé l'an dernier une réflexion sur le poids des cartables et sacs. En concertation avec la direction du collège et les professeurs, des cahiers de 48 pages peuvent être utilisés, au lieu des 96 pages habituelles. Une vente de cahiers à prix coutant est organisée avant la rentrée par la FCPE.

Conseil de classe

Le conseil de classe est une nouveauté par rapport à l'école élémentaire. C'est une réunion trimestrielle, qui rassemble tous les professeurs, les représentants des parents (2 ou 3 selon les classes) et des élèves (2). Il est présidé par un représentant de la direction du collège (Mme Onillon en 6^{ème} et 3^{ème} et M. Khouas en 5^{ème} et 4^{ème}), en relation étroite avec le professeur principal.

Au cours du conseil, des informations générales sur la classe sont données, les parents et les élèves présents s'expriment sur la base d'une concertation préalable avec les autres parents / élèves respectivement. Puis, le travail et le comportement de chaque élève sont analysés de façon détaillée, ce qui donne lieu à la rédaction d'un message de synthèse dans le bulletin.

Des appréciations peuvent également être fournies : « félicitations » ou « compliments », si le travail et le comportement le justifient, « encouragements » quand l'élève a produit un effort certain, mais aussi « avertissement de travail » ou avertissement de conduite » lorsqu'il y a insuffisance sur l'un ou l'autre de ces 2 points.

Discipline au collège

Le collège est un lieu fermé, dans lequel les élèves doivent respecter les règles. En cas de non respect, ils peuvent être « collés », c'est-à-dire passer une heure avec le professeur ou le surveillant à titre de punition. Les parents sont informés par courrier. Si les comportements non conformes se répètent, les parents sont alors convoqués par la conseillère principale d'éducation ou la principale. En cas de problème grave, l'élève peut passer devant un conseil de discipline et risquer l'exclusion. Les parents sont présents le jour du conseil de discipline.

Retards, absentéisme et sortie des élèves à la fin des cours

Il y a un contrôle strict de la présence des élèves en cours (appel à chaque cours). En cas d'absence ou de retard, les parents sont rapidement informés : parfois, le collège appelle directement.

Au début de l'année, chaque famille doit autoriser ou non, son enfant à sortir du collège. S'il n'y est pas autorisé, l'enfant restera en permanence. La sortie des élèves à la fin des cours est contrôlée par les surveillants.

Lorsqu'un professeur est absent, il est possible d'autoriser son enfant à sortir plus tôt.

La note de vie scolaire

Prise en compte pour le Brevet, la note de vie scolaire (sur 20) relève de la responsabilité du Chef d'Etablissement après consultation de l'ensemble de l'équipe pédagogique. Elle est déterminée selon trois critères :

- Assiduité – ponctualité : 10 points
- Respect du règlement : 10 points
- L'investissement dans ses études et/ou la participation à la vie du collège : ces deux critères peuvent permettre d'obtenir un bonus maximum de 2 points.

Les remarques orales ne sont pas prises en compte. Par contre, des remarques importantes notifiées sur le cahier de vie génèrent 2 points en moins, et un avertissement, 5 points en moins.

Information sur les notes

Il existe plusieurs moyens de se tenir informé sur les notes obtenues par son enfant. Tout d'abord, les professeurs demandent, le plus souvent, que les contrôles soient signés. De plus, le Collège donne accès à son site internet, sur lequel il est possible d'accéder aux notes de son enfant (logiciel Pronote). Pour cela, un login et un mot de passe est donné à chaque parent en début d'année.

Voyages au cours de la scolarité

Il n'y a pas de voyages organisés pour toutes les classes car ils sont à l'initiative de chaque enseignant, en fonction de son projet pédagogique et de ses disponibilités. Certaines classes partent quelquefois au ski, ou à l'étranger (classes européennes et internationales, classes d'allemand et d'espagnol, classes de latin et de grec). En moyenne, il y a environ 6 voyages par an.

Stage en entreprise

Les élèves de 4^{ème} font un stage d'une semaine en entreprise, généralement en avril. Le projet commence dès le début de l'année de 4^{ème} et fait l'objet de la recherche d'un lieu de stage, par l'élève ou sa famille. A l'issue du stage, l'élève rédige un rapport qui est corrigé et noté et est pris en compte pour les évaluations de 3^{ème}.

Soutien aux élèves en difficulté

Il existe trois modalités de soutien : coup de pouce (animé par des bénévoles), soutien dans des matières particulières (animé par les professeurs concernés) et activité théâtre.

A noter l'existence de structures spécifiquement dédiées à l'accueil d'élèves en grande difficulté scolaire : il s'agit des collèges SEGPA (Section enseignements généraux et professionnels adaptés). Pour tout renseignement, consulter le site FCPE.

Centre d'information et de documentation (CDI)

Le CDI contient des ouvrages et revues mis à disposition des élèves. Il est ouvert 4 jours par semaine (8H20-16H50, sauf mardi 15H50 et fermé le mercredi) et animé par Mme Erre. Les élèves peuvent consulter sur place, soit au moment de la pause de midi ou pendant les heures de permanence et emprunter des livres. Il est très apprécié des élèves, qui peuvent également venir y travailler dans le calme.

Orientation des élèves

Un conseiller d'orientation est présent au collège le jeudi après-midi. Il conseille les élèves et leur famille sur les orientations à prendre, notamment à la sortie du collège.

Prévention

Des sessions de prévention contre les conduites à risque (alcool, drogue, violence) sont organisées.

Les enfants sont également formés à la sécurité routière : ils passent ainsi deux brevets successifs, ASSR 1^{er} niveau (en 5^{ème}) et 2nd niveau (en 3^{ème}).

Association sportive

Plusieurs activités sportives sont proposées aux enfants, animées par les enseignants EPS, du collège, en dehors des heures de cours habituels.

Une inscription de 25 € est demandée pour l'année avec la fourniture d'un maillot. Les sports proposés sont :

- Volley-ball et basket-ball
- Haltérophilie avec le CHM de Chaville
- Badminton et tennis de table
- Multisports

Il existe un système qui permet d'aider au financement des activités sportives. Appelé Pass92, il permet d'être remboursé à hauteur de 70 € pour l'année.

Foyer socio-éducatif

Des activités culturelles sont également proposées, par des enseignants ou des parents d'élèves (cotisation de 10 €, avec la photo de classe) ; ci-dessous, liste non exhaustive :

- Jeux éducatifs et maquettes
- Mathématiques
- Site Internet du collège
- Journal
- Hip-hop et chorégraphie
- Chorale
- Création d'un court métrage
- Prévention

Transports scolaires

Les élèves qui le souhaitent peuvent prendre le Chaville-Bus pour venir et repartir du collège. Les horaires sont adaptés afin de leur permettre d'arriver à l'heure. Il est possible d'acheter une carte Imagin'R à son enfant (environ 100 € par an). La Mairie de Chaville donne une subvention qui permet de réduire un peu le coût.

Des garages à vélo sont installés pour ceux qui préfèrent ce moyen de locomotion. Les trottinettes sont interdites.

Restauration

La demi-pension fonctionne 4 jours par semaine. Les élèves vont manger en fonction de leur disponibilité. A priori, de 11H25 à 12H50 pour les 6^{ème} et 5^{ème} puis de 12H20 à 13H45 pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème}. Toutefois, si des élèves sont contraints au niveau horaire par leur emploi du temps, ils sont prioritaires. Ils disposent généralement de 1H30 pour la pause de midi.

Les repas sont préparés par la cuisine centrale du collège Jean Renoir de Boulogne Billancourt. La qualité des repas est considérée comme moyenne par les enfants.

Le paiement de la cantine se fait trimestriellement, sur la base d'un forfait, quel que soit le nombre de repas effectivement consommé. Il est possible d'obtenir une aide financière, sur demande de la famille avec le quotient familial.

Services médicaux et sociaux

Une assistante sociale, Mme Riquier (1 jour ½ par semaine).

Une infirmière, Mme Gondran, présente 2 jours (mardi et jeudi)

Un médecin, Mme Douence (½ journée le mardi matin).

La FCPE au collège

La représentation des parents au conseil de classe est assurée par les associations de parents d'élèves. Il y a 1 à 3 représentants par classe (+ 1 à 3 suppléants) pour les 3 associations Chavilloises. Si vous souhaitez être représentant de parents, il convient de nous le faire savoir dès la rentrée, soit lors de la réunion de rentrée, soit lors du forum des associations, soit sur le bulletin d'adhésion à l'association, soit enfin par mail.

Les parents sont représentés au conseil d'administration, qui s'occupe principalement de la gestion financière de l'établissement, de la répartition des dotations horaires, mais aussi des voyages scolaires. La FCPE est représentée au conseil d'administration du collège, qui comprend 27 personnes dont 7 parents d'élèves. Depuis plusieurs années, la FCPE est majoritaire (4 sièges au CA), devant la Caape (2 sièges) et la PEEP (1 siège).

Cette année, sont élus : Pascal Vrillaud, Olivier Kaiser, Martine Fournier et Sylvia Renoul, et sont suppléants : Joceline Bruyère, Agnès Rousset, François Lacombe et Elisabeth Salat.

Commissions :

Les parents FCPE agissent dans différentes commissions qui dérivent du CA : Commission permanente, conseil de discipline, restauration, hygiène et sécurité.

Contacts :

Pascal Vrillaud : 01 47 50 23 49

Mail : vrillaud.salat@free.fr

Site internet : <http://fcpechaville.org/>